

Questions orales

● (1440)

LES FINANCES

LES DÉCLARATIONS DU MINISTRE CONCERNANT LE BUDGET

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, la question que je pose au premier ministre se rattache à celles qui ont été posées précédemment. Hier, à la Chambre des communes, en réponse à une question que lui posait le député de Kamloops-Shuswap, le ministre des Finances a déclaré que son budget était arrêté. Hier également, brandissant un document à l'extérieur de la Chambre, le ministre des Finances a déclaré: «Voilà mon budget.» Hier enfin, pour la deuxième fois, les journalistes qui étaient là à l'extérieur de la Chambre ont photographié des parties dudit document et en ont communiqué la teneur à la population. N'est-il pas raisonnable de conclure que si le contenu de ce document ne figure pas dans le budget, le ministre des Finances a induit en erreur soit la Chambre, soit la population?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Nous devons chercher à voir clair dans le raisonnement des députés des deux partis d'opposition, madame le Président. Dans un premier temps, ils s'indignent apparemment de ce que le budget a pu faire l'objet d'une fuite; dans un second temps, après avoir invité le ministre des Finances à modifier la teneur de son budget de façon qu'il n'y ait plus fuite, ils s'indignent encore de ce que dans ce cas il aurait induit les Canadiens en erreur. Qu'ils se décident.

M. Deans: Ce n'est pas là ce que j'ai dit. J'ai dit que le ministre des Finances qui prépare son budget et qui en communique négligemment la teneur à la population avant de la communiquer en premier lieu à la Chambre des communes, comme c'est l'usage, fait preuve d'une telle incompétence qu'il doit renoncer à son maroquin.

Des voix: Bravo!

LA POSSIBILITÉ QUE LE BUDGET SOIT RÉÉCRIT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, si le ministre des Finances est en ce moment en train de réécrire son budget à cause de son imprudence ou de sa stupidité, n'est-il pas logique de présumer que le document budgétaire qu'on nous servira ce soir ne sera pas celui avec lequel le gouvernement se proposait de régler les problèmes du pays et donc qu'il ne suffira pas pour résoudre les difficultés qu'éprouvent bien des Canadiens? Le ministre peut réécrire son budget en une demi-heure.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne puis que répéter mon argument de tout à l'heure. Si les députés de l'opposition estiment qu'il y a eu une fuite grave contraire aux usages parlementaires et non conforme à la bonne conduite d'un ministre des Finances...

M. Stevens: Voilà! Vous avez enfin compris!

M. Trudeau: ... pourquoi verraient-ils d'inconvenant à ce que le ministre des Finances modifie quelque peu son budget?

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: En fait, l'opposition prétend qu'aussitôt un budget rédigé, il devient impossible d'y changer quoi que ce soit, et ce à n'importe quel moment. Mais nous ne sommes pas de cet avis. Un budget n'en devient un que lorsqu'il a été communiqué à la Chambre des communes et tous les précédents

cités se rapportent à des exposés budgétaires actuellement prononcés devant la Chambre. Or ce n'est pas le cas dans cette affaire qui nous occupe. Aucun exposé budgétaire n'a été prononcé à la Chambre des communes. On a tout simplement pu jeter un coup d'œil furtif sur un document qu'on aurait pu présenter ou non...

M. Clark: Que Marc Lalonde a appelé «le budget».

M. Trudeau: ... à la Chambre des communes, mais c'est seulement ce soir que nous saurons si ce coup d'œil furtif a été fait sur un document et aux pages qui allaient faire partie de l'exposé budgétaire de ce soir. Pourquoi l'opposition n'attend-elle pas de voir si, avec ce coup d'œil, on est bel et bien tombé sur une partie de l'exposé budgétaire ou bien sur des passages qui ne figureront pas dans la version définitive? Nous saurons bien alors à quoi nous en tenir.

M. Hnatyshyn: Demandez-lui donc de vous envoyer une lettre, comme il l'a fait dans l'affaire Gillespie.

L'EXISTENCE D'UNE CASSETTE VIDÉO

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre qui n'est pas sans savoir que les ministres des Finances ont l'habitude de présenter leur budget au chef du gouvernement. Aussi voudrais-je savoir si le ministre des Finances lui a présenté son budget avant la séance de photographies d'hier? Le document qui lui a probablement été soumis avant la séance de photos est-il le même que celui qui va être présenté ce soir? Je ne lui demande nullement de nous divulguer quoi que ce soit du contenu du budget.

Par ailleurs, il a accusé les médias, la télévision et la radio, de spéculer. Comment peut-il justifier...

Une voix: Absolument.

M. Nielsen: Les ministériels de l'arrière-ban prétendent que les médias spéculent. Comment le ministre peut-il alors expliquer l'existence d'une cassette vidéo dont j'ai copie et qu'il a certainement eu l'occasion de voir qui montre noir sur blanc deux pages de la version française du budget qui ont été traduites depuis et qui ont permis de connaître dix points du budget, points que j'ai consignés au compte rendu ce matin. Comment peut-il justifier l'existence de cette bande?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le chef de l'opposition me pose plusieurs questions. Je vais commencer par répondre à la dernière. J'explique l'existence de cette bande par le fait que le ministre des Finances, conformément à la tradition, a accueilli les journalistes et les caméramen dans son bureau pour prendre des photos. Ce n'est pas une première. Cela c'est déjà fait. Il n'a nullement innové. A tort ou à raison, le ministre a fait confiance aux caméramen qui prenaient des photos. Il ne pensait pas qu'ils allaient essayer de connaître le contenu du budget, comme c'est le cas pour le huis clos des journalistes de la presse écrite qui, depuis des années, sont enfermés plusieurs heures avant le dépôt du budget et qui ont accès au contenu du budget avant sa présentation à la Chambre. Nous faisons confiance aux journalistes pour ne pas profiter de leur droit d'accès au contenu du budget pour en divulguer la teneur. Toute la procédure est fondée sur la confiance.